

Villenave d'Ornon, le 29 avril 2019

Christophe et ses amis motards vous proposent une ballade en moto

Le dimanche 19 mai 2019 de 10h à 18h

10 h 00 - Rendez-vous à Villenave d'Ornon

10 h 30 - Départ ballade en moto jusqu'à Saint
Martin-du-Puy (près de Sauveterre-de-Guyenne)



Vers 13 h - Pique nique puis Tir à l'arc et Pétanque

16 h 30 - Retour

17 h 30 / 18 h 00 - Arrivée à Villenave d'Ornon

Ceux qui ne veulent pas faire toute la route en moto pourront
faire l'aller ou le retour en voiture.

L'équipement de motard casque et blouson est fourni par
Christophe et ses amis.

.../...



70, avenue des Pyrénées
33140 Villenave d'Ornon
Tél. 05 57 99 09 80
Fax. 05 57 99 09 84
asso@trisomie21-gironde.org

www.trisomie21-gironde.org

ASSOCIATION DÉCLARÉE CONFORMÉMENT À LA LOI DU 1ER JUILLET 1901
PARUE AU JOURNAL OFFICIEL DU 17 JUILLET 1991 SOUS LE N°29 - SIRET 392 526 877

Membre de
trisomie
FRANCE

- Les précisions pour le pique-nique vous seront données dans un prochain courrier
- Mettre une tenue pour se protéger les jambes avec un jean et des chaussures fermées
- N'oubliez pas la crème solaire

Pour vous inscrire à cette sortie, il faut dire à l'association si vous venez ou non.

Le nombre d'inscriptions est limité à 12 : il faudra être à jour de son adhésion 2018.

Date limite de réponse : le 8 mai 2019

Les familles qui accompagnent la sortie doivent s'inscrire afin de prévoir le nombre de repas.

Pour tout renseignement, appeler
Sylvie Devé au 06 60 24 14 46



70, avenue des Pyrénées
33140 Villenave d'Ornon
Tél. 05 57 99 09 80
Fax. 05 57 99 09 84
asso@trisomie21-gironde.org

www.trisomie21-gironde.org

ASSOCIATION DÉCLARÉE CONFORMÉMENT À LA LOI DU 1ER JUILLET 1901
PARUE AU JOURNAL OFFICIEL DU 17 JUILLET 1991 SOUS LE N°29 - SIRET 392 526 877